



**Direction Interdépartementale des Routes
Méditerranée**

Marseille, le 27 octobre 2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Limitation de vitesse sur la RN569 au nord de la commune de Miramas

En raison de la dégradation de la chaussée, une nouvelle réglementation de vitesse provisoire est mise en place à compter du 4 novembre 2011 sur la RN569 au nord de la commune de Miramas dans les deux sens de circulation.

Cette mesure est indispensable pour garantir une meilleure sécurité des usagers de la route pendant la période hivernale.

La vitesse sera limitée à **70 km/h** au lieu de 90 km/h **entre le giratoire A54/D19 et le giratoire de la Toupiguière.**

La DIR Méditerranée va procéder à une remise en état importante de cette chaussée. Les travaux ne pourront se faire que dans des conditions climatiques optimales. C'est pourquoi ceux-ci ne pourront être réalisés qu'à partir de mars 2012.

Le chantier nécessitera la mise en place d'une déviation.

Les travaux auront lieu de nuit afin de minimiser la gêne des usagers.

Les modifications de vitesse cesseront d'être en vigueur dès que les travaux réparations seront terminés.

Contacts presse :

Marie-Christine HUMMEL, 04 91 28 40 07

Fabien DEL CASTILLO, 04 91 28 41 18

DIR Méditerranée, 16 rue Bernard du Bois - 13001 Marseille

www.dirmed.fr